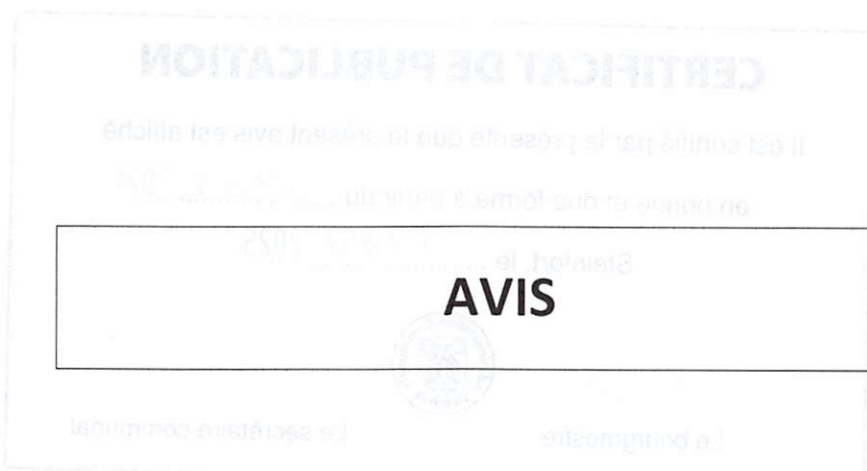




AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2025/0448/155 du 23 octobre 2025 du **Ministre du Travail** accorde à la société OFFICE PARC HANNERT DER BERK à modifier le délai de mise en exploitation d'un ensemble de bureaux (1/21/0704) à Steinfort, rue de Hobscheid, no cad 59/4376 sect. A de Steinfort commune Steinfort.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du13 NOV. 2025

Steinfurt, le13 NOV. 2025

Le bourgmestre



Le secrétaire communal